

Silence

Kawkab al-Sharq, 13 mai 1933

Suspect est ce silence auquel le Ministère s'est voué, et dans lequel il s'est installé depuis quelque temps déjà ; nous le connaissions pourtant épris de la parole, jusqu'à s'y perdre, s'y livrant à l'excès quand le besoin l'exigeait, et quand il ne l'exigeait pas, quand l'intérêt le permettait, et quand l'intérêt l'interdisait, quand elle lui offrait une issue, et quand elle ne lui en offrait aucune.

L'Ahrām avait publié à son sujet ce qu'il croyait être la vérité, sans le moindre doute ni la moindre hésitation ; le Ministère s'empressa de démentir l'Ahrām, et l'Ahrām, ensuite, s'empressa de défier le Ministère et les ministres — et les voilà tous deux réduits au silence, préférant l'un et l'autre leur propre tranquillité. Ce même Ministère, qui avait coutume de parler quand la parole lui servait comme quand elle lui nuisait, s'est ramené, ces jours-ci, à un silence profond et dense, dont nulle question, même insistante, ne parvient à le tirer.

On a prétendu qu'il avait tranché la question des subventions de Jebel Aulia avant même que le Sénat ne se fût réuni, et avant même que le Conseil des ministres ne se fût réuni ; et Kawkab al-Sharq, redoutant que ce que les gens prétendaient ne fût vrai, demanda au Ministère soit de le démentir et de le désavouer, soit de le reconnaître et d'en éclairer la vérité — mais le Ministère préféra le silence, et s'y obstina ! On a prétendu, de plus, que l'affaire de ces subventions ne figurait pas à l'ordre du jour soumis au Conseil des ministres, mais y avait été ajoutée à une heure tardive ! Et Kawkab al-Sharq, redoutant que cela ne fût vrai, redoutant surtout que de telles rumeurs ne sèment dans les esprits des doutes et des soupçons qu'il ne faudrait jamais semer, demanda au Ministère soit de démentir et de désavouer cela, soit de le reconnaître et d'en expliquer la justification — mais le Ministère préféra le silence, et s'y obstina. Puis, jeudi matin, les gens s'éveillèrent pour trouver tous les journaux d'accord sur ce fait : le Sénat n'avait pas approuvé le budget des Travaux publics — certains de ces journaux favorables au Ministère, d'autres hostiles, d'autres simplement rapporteurs.

Or, la séance du Sénat n'était pas un secret réservé aux seuls intimes ; elle était publique, et tous, amis ou adversaires du Ministère, purent y assister. Les gens étaient donc excusables d'avoir cru ces journaux, que l'on n'a jamais pu accuser de mensonge, et qui ne sont

connus que par leur souci de la vérité et leur fidèle représentation des faits pour leurs lecteurs en pareilles matières. Puis parut le procès-verbal officiel du Sénat, et voilà qu'il établissait le contraire exact de ce qu'avaient rapporté les journaux, nous apprenant que la Chambre avait bel et bien approuvé une partie du budget — y compris le crédit de Jebel Aulia — et renvoyé le reste à la semaine suivante.

Certains journaux prétendirent qu'une enquête était en cours en la matière, et ni l'Ahrām ni aucun autre journal — pas même celui du Ministère — ne prirent la peine de se disculper du reproche de mensonge ou d'erreur, si bien que les gens en conclurent qu'ils maintenaient ce qu'ils avaient rapporté ! Kawkab al-Sharq s'enquit de la vérité de l'affaire, et souhaita que le Ministère montrât au peuple la vérité — mais le bureau du Sénat demeura silencieux, et le Ministère demeura silencieux également !

L'Ahrām, ce matin même, a repris certains propos de Kawkab al-Sharq à ce sujet, sans les démentir ni les reconnaître, sans les réfuter ni les confirmer, préférant, lui aussi, un silence aussi profond que celui du Ministère.

C'est al-Balagh qui, le premier, avait signalé cette contradiction entre le récit des journaux et celui du procès-verbal ; mais lui aussi est apparu silencieux hier, comme l'Ahrām fut silencieux, comme al-Sha'b fut silencieux, comme le Ministère fut silencieux — attendant peut-être une réponse, et le résultat de l'enquête.

Mais ce silence auquel s'est tenu le Ministère, et dans lequel il s'est plongé, après avoir été si longtemps connu pour son abondance de paroles, est chose suspecte ; car il fait douter les gens de ce qu'ils ne devraient jamais mettre en doute, et suscite dans leurs esprits des pensées qu'il ne faudrait jamais susciter. Nous savons bien que le silence peut être plus éloquent que la parole ; nous savons aussi que le silence peut valoir de l'or là où la parole ne vaut que de l'argent ; nous savons encore que le silence permet parfois d'échapper à un mauvais pas, et évite parfois de se compromettre dans le mal — mais nous savons aussi que l'éloquence du silence est chose variée, et que c'est cette variété même qui suscite le soupçon et pousse au doute. Car l'éloquence du silence peut être déni, et l'éloquence du silence peut être aveu ; l'éloquence du silence peut être hésitation, et l'éloquence du silence peut être assurance ; cette éloquence peut être crainte, et elle peut être sérénité ; elle peut être doute, et elle peut être certitude. Les gens

comprennent cette éloquence par les indices, l'apprécient selon les circonstances, et jugent en sa faveur ou contre elle selon là où les mène leur appréciation. C'est pourquoi ce silence auquel recourt le Ministère est parmi les moins éloquents des silences — ou, disons, celui qui a le moins de chance de réussir ; car le lien entre le gouvernement et le peuple a besoin d'une franchise franche, et de positions claires et nettes qui ne suscitent nul doute, n'éveillent nul soupçon. Nous aimerions donc savoir de quelle sorte est l'éloquence de ce silence que le Gouvernement a tant aimé, et dans lequel il s'est installé ces derniers jours. Est-ce le silence de celui qui dément ce qui a paru dans les journaux, sûr de son mensonge ou de son erreur ? Alors pourquoi ne proclame-t-il pas ce démenti ? Pourquoi ne ramène-t-il pas les journaux de leur mensonge à la vérité, ou de leur erreur à l'exactitude ? Il est chargé de veiller à ce que rien d'autre que la vérité ne se répande parmi le peuple — et peut-être exploite-t-il cette charge, en dépassant les limites raisonnables, en bien des circonstances et avec bien des journaux qui s'opposent à lui et ne partagent pas son avis.

Ou bien est-ce l'éloquence de celui qui reconnaît que les journaux n'ont ni erré ni menti ? Alors pourquoi ce silence sur le mal, ce mutisme devant l'outrage, cette répugnance à éclaircir la vérité, à fixer la responsabilité, à identifier les coupables ? Il est chargé, avant toute chose, de préserver tout le système — et son propre ordre en particulier — de toute atteinte, de le protéger de toute corruption, de le mettre à l'abri du soupçon, du blâme, ou de la méfiance du peuple.

Le Ministère doit dire quelque chose — doit dire quelque chose, en particulier, au sujet de ce procès-verbal ; car il est du droit du peuple d'être assuré et rassuré que les sources officielles sont à l'abri de tout ce dont elles devraient se garder en fait d'hésitation et d'équivoque.

Le Sénat a-t-il approuvé ce que le procès-verbal dit qu'il a approuvé du budget des Travaux publics, auquel cas l'action du Conseil des ministres jeudi soir était constitutionnelle, sans reproche possible ? Ou bien le nombre des membres présents au Sénat était-il insuffisant, si bien que le budget fut renvoyé à la semaine suivante — auquel cas ce que fit le Conseil des ministres jeudi soir constituait un empiétement sur le Sénat, une disposition du budget avant que le Parlement ne l'eût approuvé ? Même si la seule chose en jeu était que la parole du Ministère établisse une vérité, dissipe un doute, et instille dans les cœurs du peuple confiance et sérénité envers les sources officielles, il serait encore du devoir du Ministère de parler, plutôt que de s'obstiner dans ce silence.

Que dire alors lorsque l'affaire dépasse cela pour toucher à autre chose encore — à savoir si un acte du Conseil des ministres fut constitutionnel, ou contraire à la Constitution ?

Les gens avaient déjà beaucoup parlé du budget des Travaux publics après qu'il eût été extrait de la Chambre des députés de cette étrange manière que nul n'a encore oubliée ; et les gens avaient bien le droit d'en parler, bien le droit d'en douter, car il fut consigné dans le procès-verbal même de la Chambre des députés que certains membres avaient fait remarquer, au moment du vote, que le quorum n'était pas légalement atteint — remarque à laquelle le président ne prêta nulle attention. Les journaux ont rapporté que les votants n'avaient pas dépassé trente-cinq. Les journaux ont écrit à ce sujet, et ont nié que le budget des Travaux publics fût issu de la Chambre selon une procédure constitutionnelle valide ; pourtant la Chambre n'a rien dit, et le Ministère n'a rien dit. Les journaux n'ont jamais changé d'avis, n'ont jamais retiré la moindre part de cet avis — et nous voici témoins, au Sénat, d'une histoire semblable à celle de la Chambre des députés, ayant pour objet ce même budget des Travaux publics ; et les gens croient que la précipitation dans le projet de Jebel Aulia est la source de cette violation de la Constitution à la Chambre des députés, et ils croient que cette même précipitation est la source de cette contradiction entre ce qu'ont rapporté tous les journaux et ce qu'a consigné le procès-verbal du Sénat.

Comment donc le Gouvernement peut-il se taire devant tout cela ? Comment peut-il accepter que les soupçons se soulèvent et se multiplient autour de ce qui devrait, dans les actes des deux Chambres et leurs archives officielles, ne respirer que probité, intégrité, véracité et justesse ?

Les gens songent à bien des choses, et en parlent lorsqu'ils se rencontrent, ou se retrouvent seuls entre eux ; parmi ces choses, certaines touchent au moment présent, d'autres à un temps révolu, mais encore proche, dont leurs âmes se sont remplies de soupçons, dont leurs langues se sont déliées de doutes, au point qu'ils étaient sur le point de s'en plaindre — et s'en sont déjà plaints, en vérité. Et les gens se souviennent de ce passé récent, et le rattachent au temps que nous vivons, et en parlent, et multiplient les propos, et en tirent des conclusions, allant dans leurs déductions vers bien des directions diverses. Les journaux sont impuissants à rendre compte de ces conversations et de ces opinions du peuple, car les nouvelles lois ne le leur permettent pas ; mais les gens n'en continuent pas moins à en

parler, sur la base que les lois n'en sont pas encore venues à leur interdire de s'exprimer — et ce discours est un mal sans bien, car il expose la réputation du Gouvernement à ce qu'elle ne devrait jamais avoir à subir.

Que le Ministère fasse donc quelque chose au sujet de ce procès-verbal ; ou que le Ministère dise quelque chose au sujet de ce procès-verbal ; ou qu'il publie ce qui pourrait effacer des esprits tout doute, et en dissiper tout soupçon.